Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DES LIBERTÉS

Paris, le 24 MARS 2011

LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

NREF : CAB/JLD/CD/201100534645

Cher Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la restructuration territoriale envisagée des services de la Protection judiciaire de la jeunesse implantés dans le département de l'Allier.

Comme je m'y suis engagé le 9 mars lors d'une rencontre avec des parlementaires du département à laquelle vous avez assistée, je confirme l'organisation territoriale actuellement en vigueur, issue de l'arrêté pris le 10 décembre 2010, qui organise une présence éducative effective dans les principales villes de l'Allier à Moulins, Montluçon et Cusset.

Par ailleurs, j'ai demandé au directeur de la Protection judiciaire de la jeunesse de renforcer l'information des élus du département sur cette question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement,

Michel MERCIER

Monsieur Guy CHAMBEFORT
Député de l'Allier
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75335 PARIS CEDEX 07 SP

13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01 44 77 60 60
http://www.justice.gouv.fr